

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1954

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1954

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Ludovic TRON

Administrateurs :

MM. George ASSEMAT
Maurice CAUCHOIS
Georges CHARRERON
André CRAMOIS
Jean FAYE
Abel GAUTHIER
Pierre LECRUBLIER
Henri MANTRAND
Alfred POSE
Julien RACAMOND
Guillaume DE TARDE

Censeur

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE
G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général :

M. Henri GILET

Directeur Général Adjoint :

M. Pierre CHEVRIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

EXERCICE 1954

Messieurs,

L'amélioration de la situation économique, déjà constatée en 1953, s'est poursuivie au cours de l'année écoulée; la stabilité monétaire, retrouvée depuis deux ans, a été consolidée. Mais un trait nouveau, perceptible du reste depuis un certain temps, semble bien caractériser l'année 1954 : aux efforts d'ordre quantitatif jusqu'ici entrepris pour faire disparaître les séquelles de la guerre, s'est ajoutée une action de nature qualitative tendant à l'amélioration des méthodes de production et au rajeunissement des structures économiques. L'impératif, depuis 1945, était de produire davantage; il est aussi, désormais, de produire mieux.

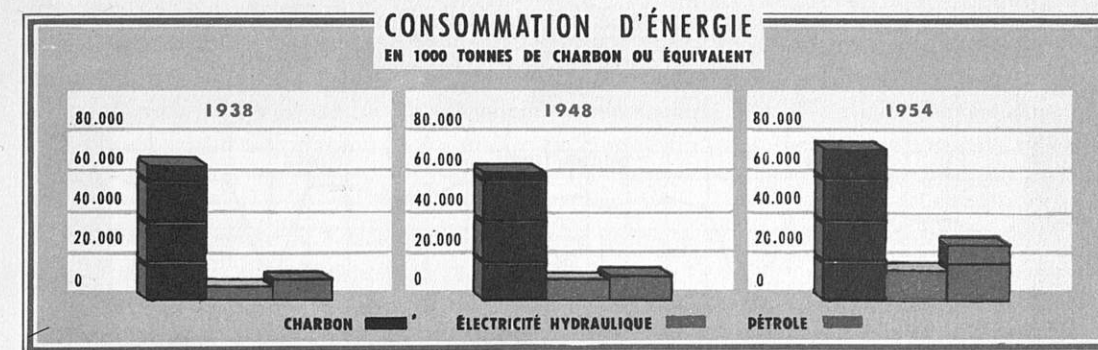
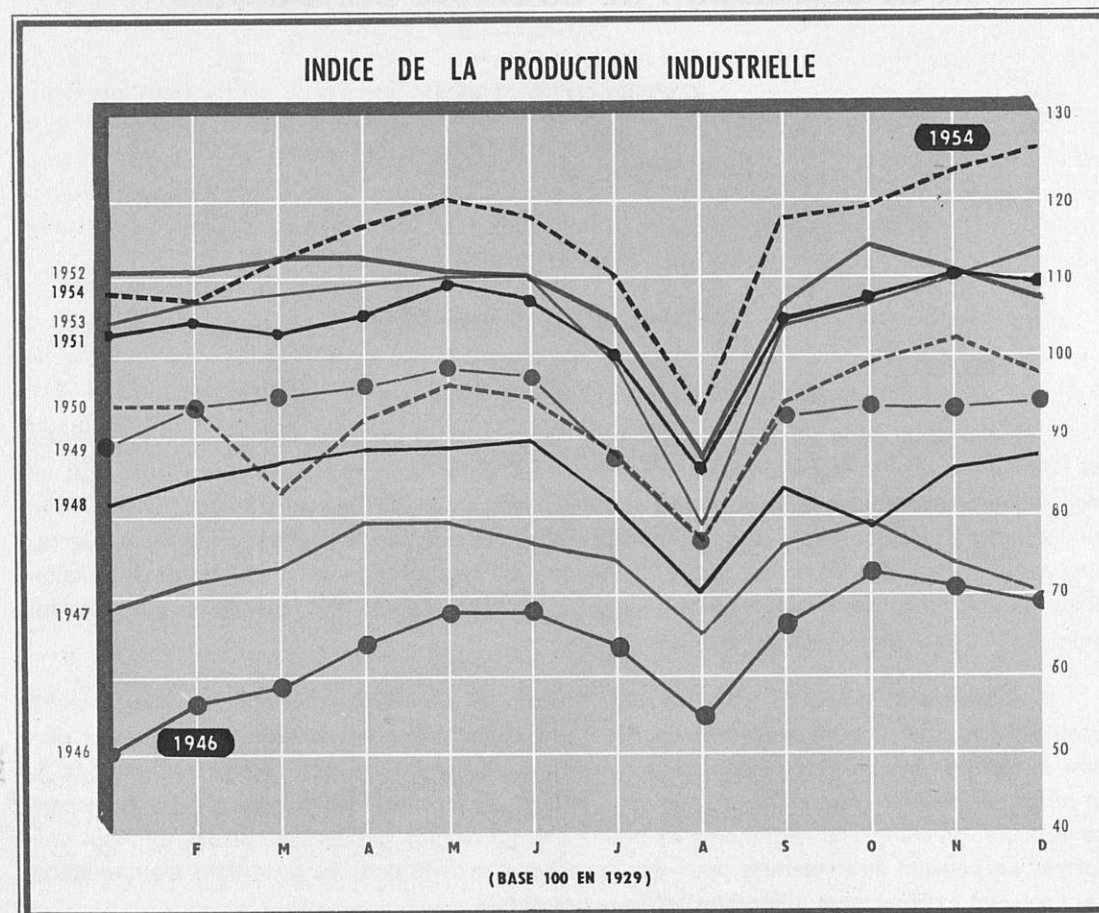
Jusqu'à présent la France avait surtout fait face à ses problèmes intérieurs, dans un marché protégé. Il lui faut, maintenant, se préparer à une concurrence internationale qui ne peut plus être évitée. La libération des échanges se trouve ainsi au centre de toutes les préoccupations. Si la nécessité d'ouvrir progressivement le marché français aux produits étrangers est difficilement contestable, on comprend néanmoins les hésitations qui se sont manifestées car des solutions uniformes ne peuvent être retenues pour des branches d'activité dont les conditions d'exploitation sont souvent extrêmement différentes les unes des autres.

Ainsi apparaissent, dans l'évolution récente de l'économie, des contrastes qui se retrouvent directement dans la distribution du crédit : le développement des entreprises les plus rentables a entraîné l'octroi de crédits qui ont été utilisés à financer une production et des échanges accrus; les difficultés des affaires les plus immédiatement menacées par la concurrence étrangère provoquent des besoins de crédit qui doivent permettre leur réorganisation ou même leur reconversion vers des branches d'activité jugées plus favorables.



L'augmentation de la production a suivi, en 1954, la cadence des derniers mois de l'année précédente. L'indice d'ensemble de la production industrielle s'est élevé de 141 à 153 (base 100 en 1938), soit une hausse de plus de 8%; les objectifs inscrits dans le plan de dix-huit mois ont été ainsi atteints. Il ne faudrait toutefois pas en conclure que l'amélioration a été générale.

Dans le domaine de l'énergie, la situation charbonnière pose un grave problème. Pour la première fois, le rendement dans les mines françaises de charbon a dépassé celui de tous les autres



pays de la Communauté Européenne Charbon-Acier, à l'exception de la Sarre; mais la concurrence accrue du fuel-oil et de l'électricité a provoqué des difficultés de vente, en même temps que des risques de chômage.

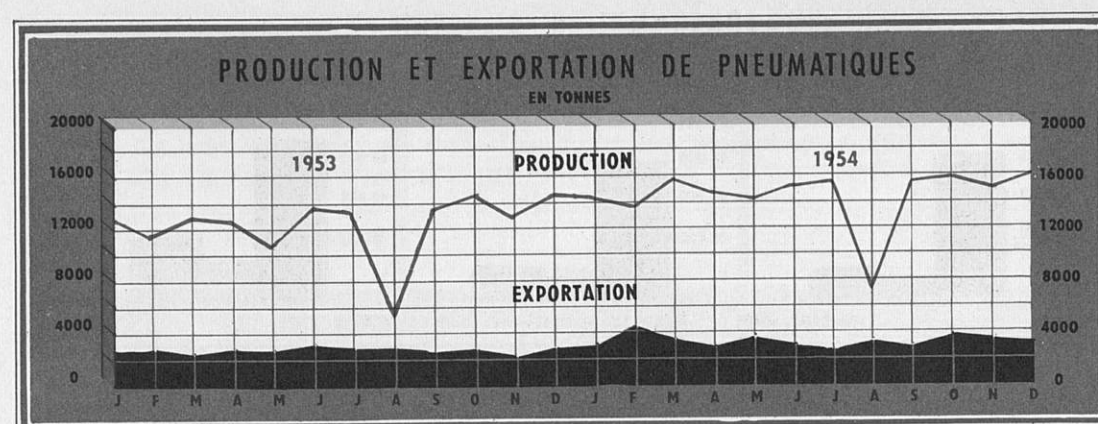
Les industries de l'électricité et du pétrole ont connu une activité accrue. La production d'énergie électrique a dépassé 45 milliards de Kwh. Dans le domaine du pétrole, la découverte d'un gisement d'une étendue appréciable dans le Sud-Ouest a été le fait saillant de l'année. D'une valeur technique indiscutable, cette découverte a eu, sur le plan psychologique, des répercussions plus importantes encore.

Des progrès ont également marqué la production de l'industrie sidérurgique qui, après un premier trimestre difficile, a atteint 10,6 millions de tonnes d'acier brut, contre 10 millions en 1953. L'ouverture du marché commun pour les aciers spéciaux, réalisée le 1^{er} Août 1954, est trop récente pour que ses répercussions sur le marché intérieur puissent être appréciées. Mais les difficultés que rencontre la sidérurgie française pour faire face, dans ce domaine, à la concurrence des autres pays de la Communauté ne doivent pas être sous-estimées.

Les autres secteurs de l'industrie ont évolué dans des conditions inégales. La situation a été favorable dans les industries mécaniques; les résultats obtenus par la construction automobile sont particulièrement brillants et la production, qui a atteint pour la première fois 600.000 véhicules, s'est trouvée accrue de 20%, tandis que les exportations vers l'étranger ont augmenté de 40%. La prospérité de la branche automobile a contribué au développement des industries annexes; en particulier, la production des pneumatiques a dépassé de 20% celle de 1953.

De même, des succès ont été remportés par l'industrie de la construction navale. Les lancements ont été supérieurs de 11% à ceux de 1953 et, au début de 1955, de très importantes commandes étrangères sont venues assurer aux chantiers une activité satisfaisante pour une longue période. Des réussites également marquantes ont été constatées dans le domaine de la construction électrique et électronique. Le chiffre d'affaires global a progressé de plus de 10% et des marchés importants ont été conclus à l'exportation.

Les entreprises de bâtiment et de travaux publics, favorisées par la mise en œuvre des programmes de construction, ont continué à connaître une activité satisfaisante. Nous avons, pour notre part, participé plus largement encore que l'année précédente aux financements de construction de logements et facilité, notamment, l'octroi de crédits aux organismes régionaux ou professionnels qu'il nous a paru souhaitable d'aider dans leurs efforts.



La prospérité n'est toutefois pas générale. La situation de l'industrie textile, tout particulièrement, continue d'être préoccupante. Si la production des textiles s'est accrue dans l'ensemble d'environ 8%, cette augmentation est inégalement répartie et d'ailleurs peut-être éphémère. Ce sont les filés et tissus de laine et les textiles artificiels qui en ont surtout bénéficié, tandis que l'industrie cotonnière connaît des difficultés. Le suréquipement dont souffrent les pays d'Europe dans le domaine des textiles naturels, la concurrence des pays neufs, la part moins importante réservée aux dépenses d'habillement dans les budgets familiaux diminuent les débouchés extérieurs et intérieurs de notre propre industrie et rendent d'autant plus délicate la recherche de solutions durables.



Dans l'ensemble, il apparaît que le développement de la production industrielle a suivi la progression de la demande : les fabrications s'écoulant normalement, l'accroissement des crédits à court terme a été, le plus souvent, rendu nécessaire par l'expansion du volume d'affaires. Au contraire, pour l'agriculture et les industries annexes, les conditions atmosphériques très favorables ont entraîné certaines surproductions et les crédits supplémentaires ont été, en général, destinés au financement des opérations de stockage.

La récolte de blé a été la plus importante depuis la guerre. L'amélioration du rendement est le résultat de plusieurs années d'efforts patients, qui ont porté sur la diffusion de variétés nouvelles de semences, sur l'augmentation de près d'un quart de la consommation d'engrais et sur le développement du parc de tracteurs.

Mais l'importance de la production oblige à rechercher des débouchés et conduit à faire couvrir par les agriculteurs et par le Trésor les pertes qu'entraînent les exportations. Les dangers de l'abondance constituent l'un des paradoxes de notre situation agricole : c'est ainsi que le marché du vin et la surproduction d'alcool posent des problèmes qui n'ont pas encore reçu de solution satisfaisante.

Les mêmes difficultés d'écoulement ont été constatées pour les produits de l'élevage, également abondants en 1954. La production de viande a augmenté de 10 % et, pour maintenir

la stabilité des cours, il a fallu procéder à des opérations de stockage et de congélation et favoriser les exportations. La nécessité d'un organisme régulateur, sous la forme d'un Fonds d'Assainissement, s'est fait sentir aussi sur le marché des produits laitiers.



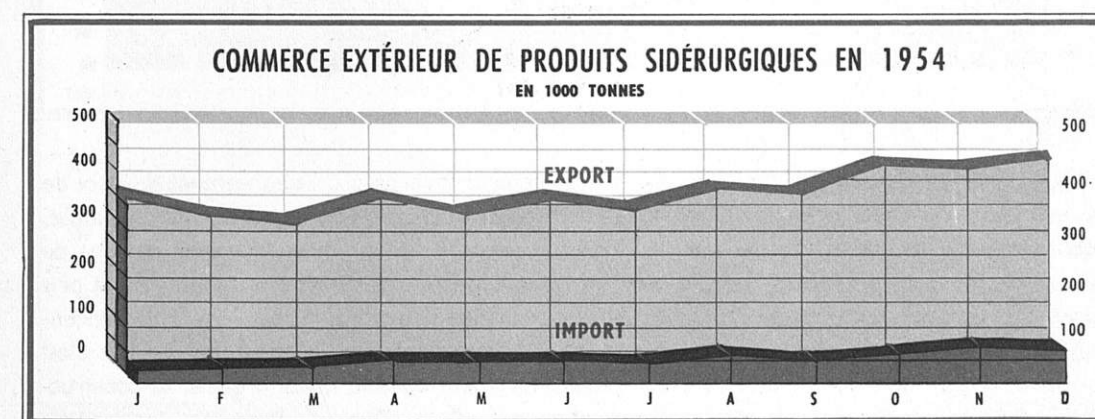
Si l'élargissement du marché intérieur est une nécessité, la recherche de nouveaux débouchés à l'étranger n'est pas moins essentielle. L'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale, qui avait marqué la fin de l'année 1953, a été nettement confirmée. Le déficit des échanges avec l'étranger a été seulement de 145 milliards de francs contre 206 milliards l'année précédente. Le niveau des importations s'est relevé légèrement, tandis que les exportations augmentaient de près de 80 milliards, stimulées par l'expansion industrielle de l'Europe, par les mesures de libération des échanges prises par nos partenaires de l'O.E.C.E. et, enfin, par les différentes mesures d'aide à l'exportation qui ont été maintenues.

Le développement des ventes à l'étranger a été surtout sensible, cette année, dans les pays de l'O.E.C.E. et dans ceux de la zone sterling, c'est-à-dire dans des régions où les producteurs français ne se heurtent ni à un protectionnisme sévère comme aux États-Unis, ni à la rigidité des accords bilatéraux signés avec les pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne des Paiements.

La France, qui a largement bénéficié de l'assouplissement des restrictions monétaires et commerciales en Europe, a, pour sa part, porté le pourcentage de libération de ses importations de 18 à 75 %. Sans doute, une taxe compensatrice a-t-elle dû être instituée, mais le taux en a pu être abaissé et, de toute façon, il ne s'agit que d'une mesure transitoire destinée à faciliter l'adaptation des prix français.



La situation plus favorable de la balance des comptes a contribué à renforcer le sentiment de confiance dans la monnaie. Nul ne contestait que la stabilisation des prix dût faire renaître l'esprit de prévoyance. Mais la rapidité de reconstitution de l'épargne, qui est, sans conteste, un des phénomènes les plus marquants et aussi l'un des plus heureux de l'année, a largement dépassé

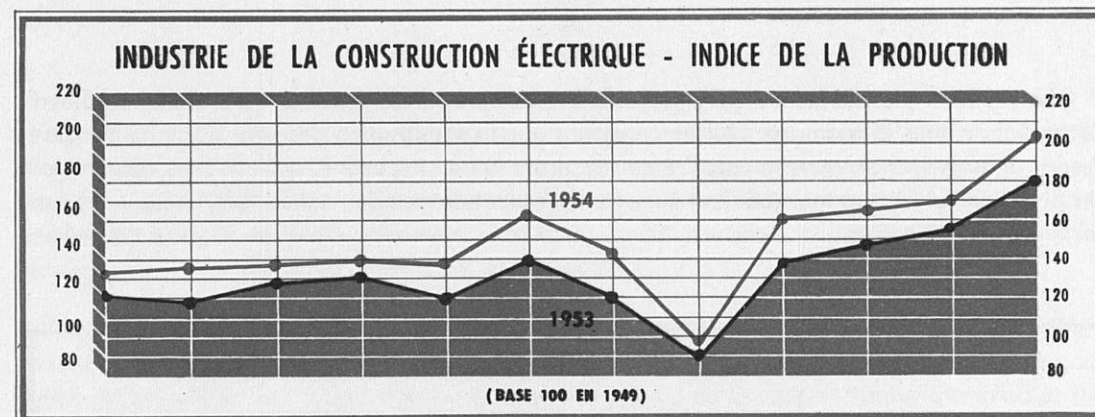


les prévisions les plus optimistes. Sans doute, la hausse boursière a été un puissant stimulant de cette évolution. Les dépôts dans les Caisses d'Épargne et dans les banques, comme les souscriptions de Bons du Trésor, qui n'apportaient point l'espoir d'un gain de capital, n'en ont pas moins représenté une large part de l'épargne nouvelle.

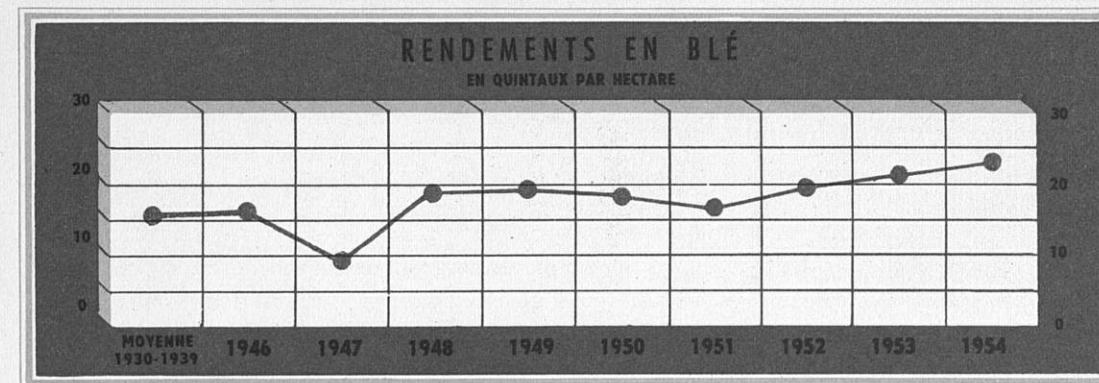
Pendant les neuf premiers mois de l'année, les émissions de valeurs mobilières ont atteint 245 milliards, soit une augmentation de 85 milliards par rapport à la période correspondante de 1953. Sur ce total, près des trois-quarts ont été placés au profit de collectivités ou d'organismes du secteur public. Mais, depuis les derniers mois de 1954, s'affirme une tendance nouvelle des sociétés privées à recourir beaucoup plus largement à l'épargne. Le réveil du marché financier a provoqué, pour les banques, une augmentation notable d'activité de leurs services de titres. Ainsi se trouve justifiée l'existence d'un appareil d'exploitation jugé parfois trop lourd, que les banques françaises avaient estimé utile de maintenir. En outre, il n'est pas interdit d'espérer que l'abondance relative des capitaux disponibles sur le marché financier puisse entraîner progressivement une baisse du taux d'intérêt de l'argent, qui faciliterait l'effort de modernisation de nos industries.



Si la production industrielle et agricole a continué, dans l'ensemble, à évoluer favorablement au cours de l'année 1954, des améliorations plus difficilement perceptibles ont également été obtenues dans les conditions de production. Ces résultats, encore très fragmentaires, constituent la preuve d'un état d'esprit nouveau chez les chefs d'entreprise, qui se préoccupent davantage



de rechercher une productivité meilleure et un rendement favorable à l'abaissement du prix de revient. Non seulement une modification des méthodes de production apparaît indispensable, mais même des initiatives plus hardies tendant à coordonner plus efficacement les moyens de fabrication sont souhaitables. Il semble bien qu'un plus grand nombre de dirigeants aient pris conscience de la nécessité de cette évolution. Ainsi, sur le plan industriel, le mouvement de concentration à peine amorcé depuis quelques années et favorisé par des allègements fiscaux s'est trouvé développé. Les fusions d'entreprises, particulièrement dans la métallurgie et la construction électrique, ont permis une meilleure utilisation des usines. Dans d'autres cas, des accords

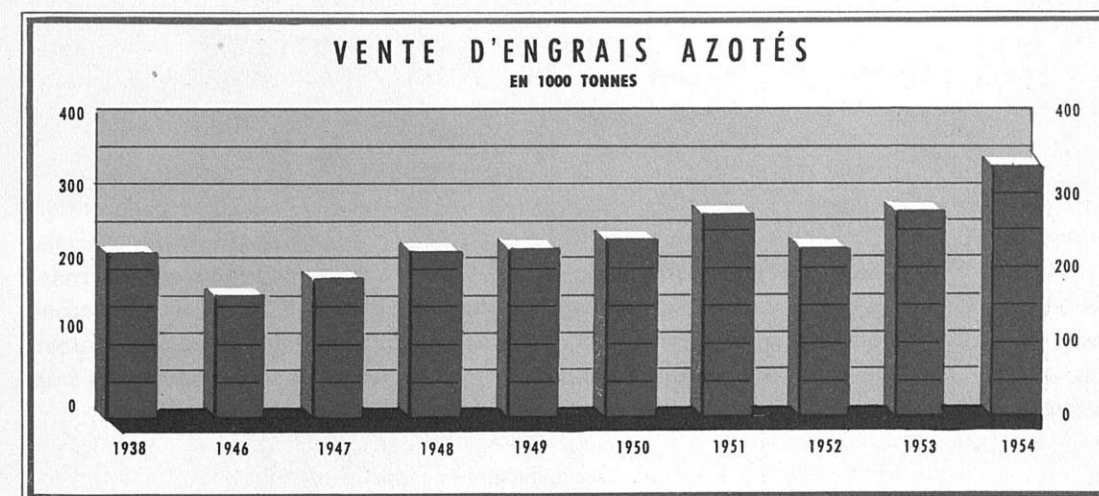


techniques ou commerciaux ont pu être conclus en vue de spécialiser les usines dans certaines productions ou d'unifier les services de distribution.

Au stade du commerce, les difficultés, aggravées par une concurrence sévère, qu'éprouvent les négociants, les ont obligés aussi à rechercher une meilleure productivité; les modifications qui ont pu intervenir dans les techniques de vente ne peuvent avoir que des effets heureux sur le niveau des prix de détail.

Jusqu'à présent, la tendance à la réorganisation et au regroupement a été surtout le fait de sociétés assez importantes. Il en va différemment des entreprises de dimensions modestes où les problèmes de personnes et les préoccupations familiales jouent un plus grand rôle. C'est dans le cadre régional que la solidarité unissant des affaires moyennes et petites peut le mieux se manifester : les efforts déployés par des Comités régionaux, animés par des hommes soucieux de faire naître des activités nouvelles et de remédier à la concurrence à vues étroites d'entreprises qui veulent ignorer la communauté de leurs intérêts, semblent commencer à porter leurs fruits.

Les Pouvoirs Publics ont mis en œuvre des moyens nouveaux pour accélérer cette tendance. Des subventions et des prêts sont consentis par le Commissariat à la Productivité pour améliorer les méthodes de production. Plus récemment, un Fonds de Reconversion a été créé afin d'apporter



aux entreprises, qui prendront l'initiative de la demander, une aide qui toutefois ne devra avoir qu'un caractère complémentaire. Les banques ne doivent pas sous-estimer l'importance du rôle qu'elles peuvent jouer en appuyant les efforts actuellement poursuivis. Par leur connaissance de tous les secteurs de l'activité économique et grâce aux rapports confiants qu'elles entretiennent avec les entreprises clientes, elles peuvent apporter à celles-ci d'utiles conseils et parfois même les orienter vers des modifications souhaitables de leurs activités. Elles peuvent surtout contribuer au financement de la réorganisation ou de la reconversion des affaires qu'elles jugent raisonnable et utile d'aider; elles viendront ainsi renforcer les moyens dont disposent les organismes d'État qui souhaitent agir en liaison étroite avec elles.



Les conditions d'ordre social prévues par les Pouvoirs Publics pour l'obtention des nouvelles formules de prêts témoignent de leur volonté d'associer la classe ouvrière à la rénovation économique et, le cas échéant, de faciliter le transfert des travailleurs vers des activités plus productives. A cet égard, l'année 1954 a été marquée par une indiscutable amélioration du climat social, favorisée par une légère élévation du niveau de vie des salariés. L'indice des salaires horaires accuse une hausse de 8% contre 4% pour l'année précédente. L'indice du coût de la vie n'ayant guère varié, c'est une augmentation réelle du pouvoir d'achat qui a été enregistrée. Les conditions de vie meilleures et notamment les progrès réalisés dans l'habitat ont contribué à créer une plus saine compréhension entre patrons et ouvriers. Il reste cependant beaucoup à faire pour établir des relations humaines plus confiantes au sein des entreprises. L'un des obstacles les plus importants au progrès économique sera aplani lorsque ouvriers et employés seront davantage associés à la vie de leur maison ainsi qu'à la recherche et aux résultats d'une meilleure productivité.

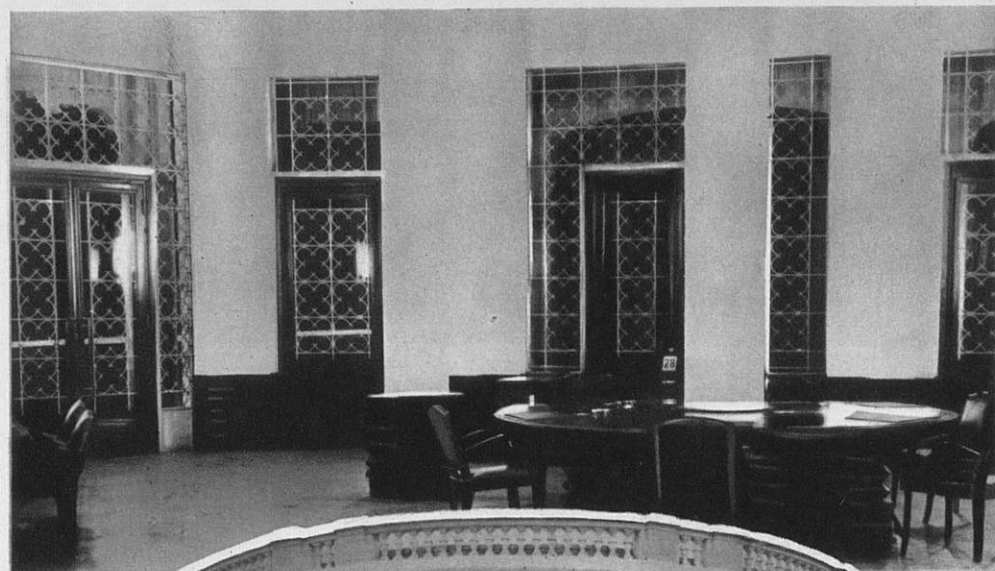


En matière agricole, l'accroissement de la productivité dépend, plus encore que dans l'industrie, d'une évolution des esprits. Des gains appréciables de rendement peuvent être obtenus sans investissements importants grâce à la sélection des graines et des animaux ou par un plus large recours aux engrais. La diffusion d'informations techniques doit jouer un rôle capital. Les milieux agricoles portent un intérêt croissant aux méthodes rationnelles d'exploitation et aux expériences des villages-pilotes ou des zones-témoins. Mais il faut compter plus encore sur les conseillers agricoles pour étendre cette action éducative à l'ensemble du pays : le nombre de ces techniciens reste encore très insuffisant.

La difficulté de rénover l'agriculture est d'autant plus grande que, dans le moment même où l'on s'efforce d'augmenter les rendements, la surproduction se manifeste déjà, engendrant un malaise social dont la gravité n'est pas à souligner, et obligeant à restreindre les surfaces affectées à certaines cultures. Le problème est sérieux pour les agriculteurs et pour les industries de transformation menacées d'une baisse durable de leur activité. Si pénibles qu'elles soient, des reconversions sont inévitables. Les subventions accordées pour la fermeture des distilleries ou pour l'arrachage des vignes marquent la volonté des Pouvoirs Publics de hâter une réadaptation trop longtemps différée.



VALENCIENNES
MARSEILLE
ELBEUF



LÉOPOLDVILLE

Une politique d'expansion agricole doit être accompagnée par la recherche de nouveaux débouchés extérieurs et, à cet égard, les efforts déjà déployés pour améliorer la qualité et surtout la présentation des produits vendus à l'étranger sont encourageants. Le souci de prendre pied sur les marchés étrangers se manifeste plus fréquemment, aussi bien chez les industriels que chez les dirigeants des organismes agricoles, depuis que la concurrence internationale est plus vive. Et il est intéressant de constater que les mêmes préoccupations commencent à animer les producteurs de nos territoires d'outre-mer.

Pour la plupart des produits tropicaux, la campagne de 1954 a été bonne en raison de l'abondance des récoltes et du niveau satisfaisant des cours. Mais seule une politique cohérente et déterminée d'expansion commerciale évitera certaines surproductions et permettra aux territoires d'outre-mer d'alléger leur déficit constant à l'égard de la France et d'améliorer, en même temps, l'équilibre de la balance des comptes de l'Union Française. Sans doute, le niveau élevé des prix dans ces territoires est-il un obstacle sérieux aux exportations. Toutefois, l'extension à un plus grand nombre de denrées des mesures d'aide déjà prises, l'utilisation de l'assurance-prospection, la constitution de groupements d'exportateurs pourraient favoriser la recherche de débouchés nouveaux.

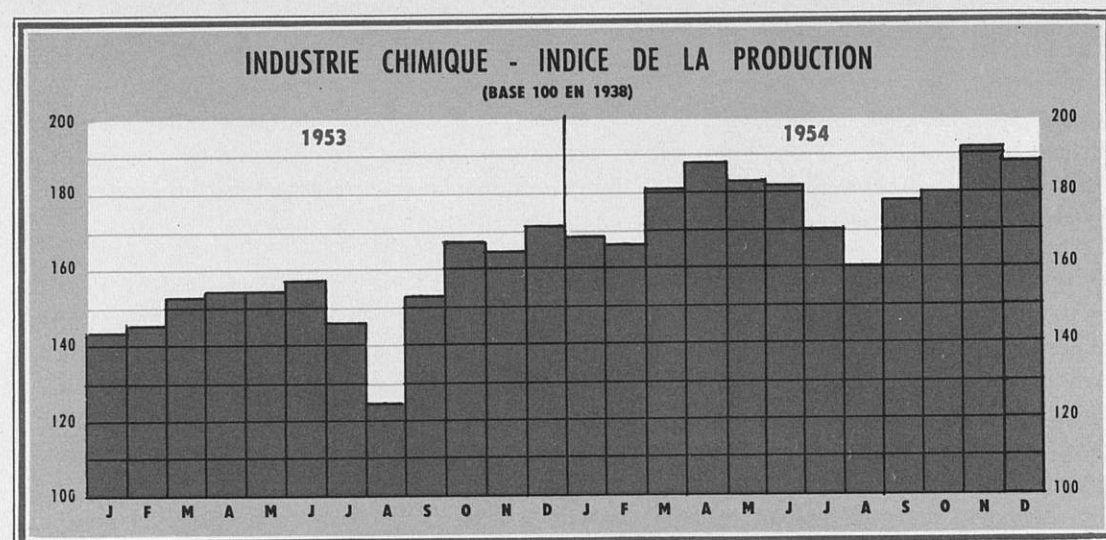


Nos exportateurs sont de mieux en mieux renseignés et aidés dans leur tâche par nos représentants officiels à l'étranger agissant en collaboration étroite avec les groupements professionnels et les banques. Pour sa part, notre établissement a continué à apporter une attention toute particulière aux problèmes de commerce extérieur. Non seulement de nombreuses opérations de crédit à l'exportation ont été réalisées, mais encore nous avons cherché à donner régulièrement à notre clientèle toutes les informations sur l'étranger qui pouvaient lui être utiles et à lui signaler les débouchés nouveaux offerts aux produits français. Nous avons été aidés par nos filiales et succursales d'Europe, d'Amérique et du Moyen-Orient qui s'efforcent de constituer dans ces régions autant de points d'appui de l'effort français d'exportation.

Nos sièges d'Indochine peuvent également jouer un rôle utile dans le développement des relations commerciales entre la France et les États associés. L'évolution de la situation politique a entraîné une diminution notable de nos exportations vers ces territoires. Si l'on considère toutefois que le maintien de la position commerciale de la France dans cette partie du monde justifie la mise en œuvre des moyens utilisés pour les pays étrangers, la tendance actuelle peut être sensiblement renversée. Les liens commerciaux et culturels qui unissent notre pays et les États associés sont trop étroits pour ne pas faciliter l'activité des maisons françaises. Les établissements de crédit installés au Vietnam, au Cambodge et au Laos ont conscience des responsabilités nouvelles qui leur incombent dans les circonstances présentes. Au moment où l'Administration française transmet ses pouvoirs aux autorités locales, les banques vont contribuer d'une façon essentielle à maintenir les relations commerciales avec la France, tout en apportant leur concours au développement économique des États.



Les problèmes que soulève la situation en Extrême-Orient viennent s'ajouter à tous ceux qui n'ont pas encore reçu de solution. Si des progrès marquants ont pu être réalisés au cours de l'année, des difficultés majeures demeurent. Le déficit budgétaire nécessite une très grande vigilance des



autorités monétaires. La refonte du système fiscal, selon des principes plus réalistes, est encore à entreprendre. L'ouverture progressive de nos frontières aux produits étrangers risque de montrer combien est encore fragile l'équilibre de la balance des comptes, qui résulte pour une large part de facteurs exceptionnels tels que les commandes « off-shore » et l'aide américaine. Enfin, les efforts entrepris pour diminuer les prix de revient et les prix à la consommation restent insuffisants.



Les banques se sont associées, pour leur part, à la politique d'abaissement des prix en consentant des diminutions appréciables des taux d'intérêt et des commissions, mais la progression trop lente de leurs ressources constitue un obstacle à la diminution du coût du crédit. Les établissements bancaires supportent, en effet, la concurrence de l'Administration des P. T. T. dont les services de chèques-postaux drainent des capitaux considérables soustraits ainsi au circuit des crédits à l'économie. Ils ont, en même temps, à souffrir du développement insuffisant de la monnaie scripturale. Si, en 1954, les dépôts à vue dans les banques ont augmenté de 15% en moyenne et la circulation fiduciaire de 10%, l'expansion de la monnaie scripturale, pour être plus marquée qu'en 1953, reste encore très insuffisante et n'a fait que compenser les effets de la tendance contraire qui prévalait depuis plusieurs années. Actuellement, la part des encaisses scripturales dans le total des disponibilités monétaires est moins élevée qu'en 1949.

Il faut donc admettre que l'utilisation du chèque ne se généralise pas en France comme on pourrait le souhaiter. A cet égard, notre pays conserve un retard important par rapport à l'étranger. Sous l'égide de l'Association Professionnelle des Banques, il a été procédé, par un organisme spécialisé, à une enquête par sondage sur l'emploi du chèque bancaire. Les réponses du public révèlent une connaissance fort incomplète des modalités et des avantages du paiement par chèque. Les renseignements ainsi recueillis incitent à multiplier nos efforts pour faire mieux comprendre l'utilité des comptes de chèques et la simplicité des opérations de tirage et d'encaissement. Cette œuvre d'information et d'éducation doit s'accompagner d'une action persévérante pour améliorer sans cesse la qualité des services rendus à la clientèle. De leur côté, les Pouvoirs Publics peuvent

intervenir efficacement en réprimant de façon sévère l'émission de chèques sans provision. L'exemple de lourdes condamnations préviendrait bien des abus et renforcerait la confiance du public dans la monnaie scripturale.

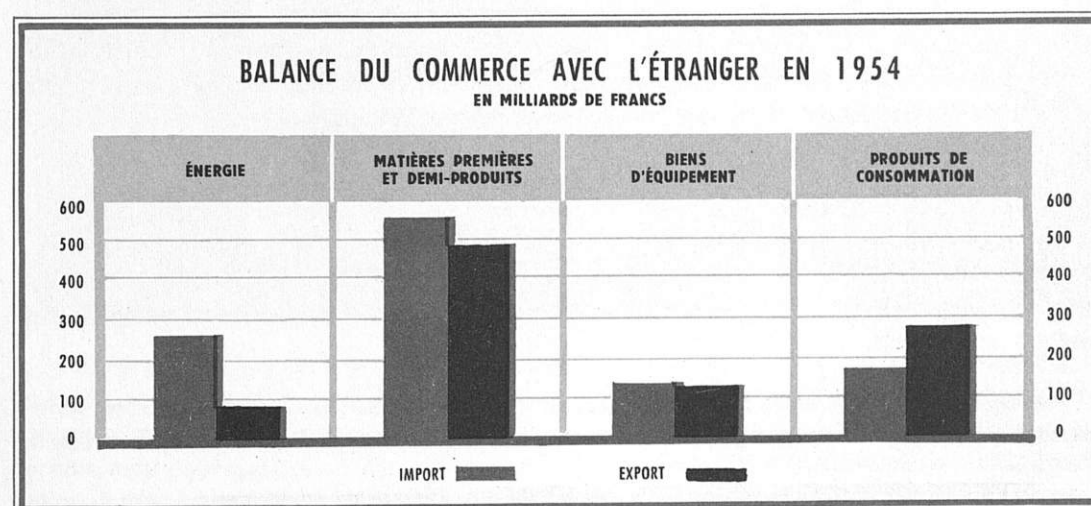
Malgré les difficultés de tous ordres qui freinent l'accroissement des ressources bancaires, notre établissement a marqué de nouveaux progrès par une augmentation satisfaisante de ses dépôts à vue. Le développement de nos moyens d'action nous a permis, grâce à un chiffre d'affaires accru, de compenser en partie la diminution de nos recettes consécutive à l'abaissement des taux des agios et commissions.



L'accroissement du volume des opérations traitées nous conduit à rendre hommage à l'activité de nos agents de cadres et de notre personnel. Les uns et les autres apportent à leur tâche un zèle et un dévouement qui méritent d'être soulignés. Ils perfectionnent leur technique, étendent leurs connaissances pour répondre aux demandes les plus complexes et les plus délicates de la clientèle.

Les rapports entre la Direction Générale et le Comité Central d'Entreprise restent directs et confiants. Les problèmes de logement ont fourni, au cours de l'année, une occasion nouvelle d'associer davantage le Comité à l'œuvre commune. Afin de mieux connaître les besoins du personnel, une enquête a été entreprise. Ses résultats nous ont permis d'aborder en connaissance de cause un programme général qui, tout en continuant à réserver une place importante aux prêts destinés à faciliter l'accession à la propriété, prévoit la mise à la disposition du personnel de logements en location. Ce programme, qui s'articule essentiellement d'une part sur la région parisienne, d'autre part sur les sièges de province, où les besoins se sont révélés les plus urgents, s'étend également, mais sous des formes quelque peu différentes, à certains centres d'outre-mer.

Dans le cadre de cette politique, notre filiale, la Société Immobilière Technique et Financière (S. I. T. E. F.) a accordé en 1954, pour achats ou pour aménagements de logements anciens, un volume de prêts comparable à celui de l'année précédente, tandis qu'une autre filiale, la Société Civile pour l'Investissement dans la Construction de Logements (S.O.C.I.L.), se consacrait aux prêts destinés à des achats de terrains ou à des constructions neuves, en conformité de la réglementation ayant institué la contribution patronale de 1% sur les salaires.



Dans la région parisienne, des participations ont été prises dans des sociétés de construction à l'effet de nous assurer des appartements ou des pavillons. D'autres logements ont été acquis sous un régime différent. En province, deux réalisations méritent d'être signalées : la construction à PERPIGNAN d'un immeuble collectif, propriété d'un groupe d'employés, et l'édification en co-propriété, à BERGERAC, dans le cadre du Plan COURANT, d'une cité-jardin. En outre, la création de 50 logements a été décidée, qui sera entreprise en 1955 et, selon toute vraisemblance, sera suivie d'une seconde opération de même importance.

La reconstruction et la rénovation de nos Sièges ont été poursuivies. De nouvelles installations ont été mises en service à DOUAI, ELBEUF, MARSEILLE, VALENCIENNES, ainsi qu'à COTONOU en Côte d'Ivoire. Notre Succursale de LÉOPOLDVILLE au Congo Belge dispose maintenant d'un nouvel immeuble adapté à ses besoins. A PARIS, l'aménagement de notre Annexe, qui a permis de regrouper tous les services parisiens, touche à sa fin. Notre Centre Administratif d'ANGERS est également installé dans un local neuf.



Quelques modifications sont intervenues dans notre réseau en 1954. En province, quatre nouveaux sièges ont été ouverts : TOULON, BARCELONNETTE, et, dans la Drôme, DIE et CREST, à la suite du rachat de banques locales. Cinq sièges permanents ont été ouverts en Afrique Noire : ABENGOUROU en Côte d'Ivoire, KRIBI au Cameroun, MACENTA en Guinée, MOPTI au Soudan, et OUAGADOUGOU en Haute-Volta. Enfin, une succursale a été fondée en Colombie à BOGOTA; ouverte depuis quelques mois, elle prouve par son activité, qui ne cesse de se développer, que sa création correspondait à un besoin; les exportateurs français désireux de développer leurs opérations sur le marché colombien trouvent auprès d'elle, dès à présent, un appui précieux.

Nos filiales dans les territoires d'outre-mer de l'Union Française et à l'étranger ont donné des résultats satisfaisants.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) affirme d'année en année la position importante qu'elle occupe dans les pays où elle exerce son activité. L'Afrique du Nord a bénéficié au cours de l'année 1954 de belles récoltes de céréales. En Algérie, la production du vignoble a été, en outre, particulièrement importante, et la campagne de fruits et légumes a fourni de bons rendements. Au Maroc, la production d'agrumes a légèrement fléchi, ainsi qu'en Tunisie la récolte d'olives. Dans les trois territoires, les efforts de mise en valeur ont été activement poursuivis, mais l'agitation qui a troublé, avec des intensités variables, leur vie économique n'a pas été sans influencer fâcheusement les mouvements du commerce et des investissements privés.

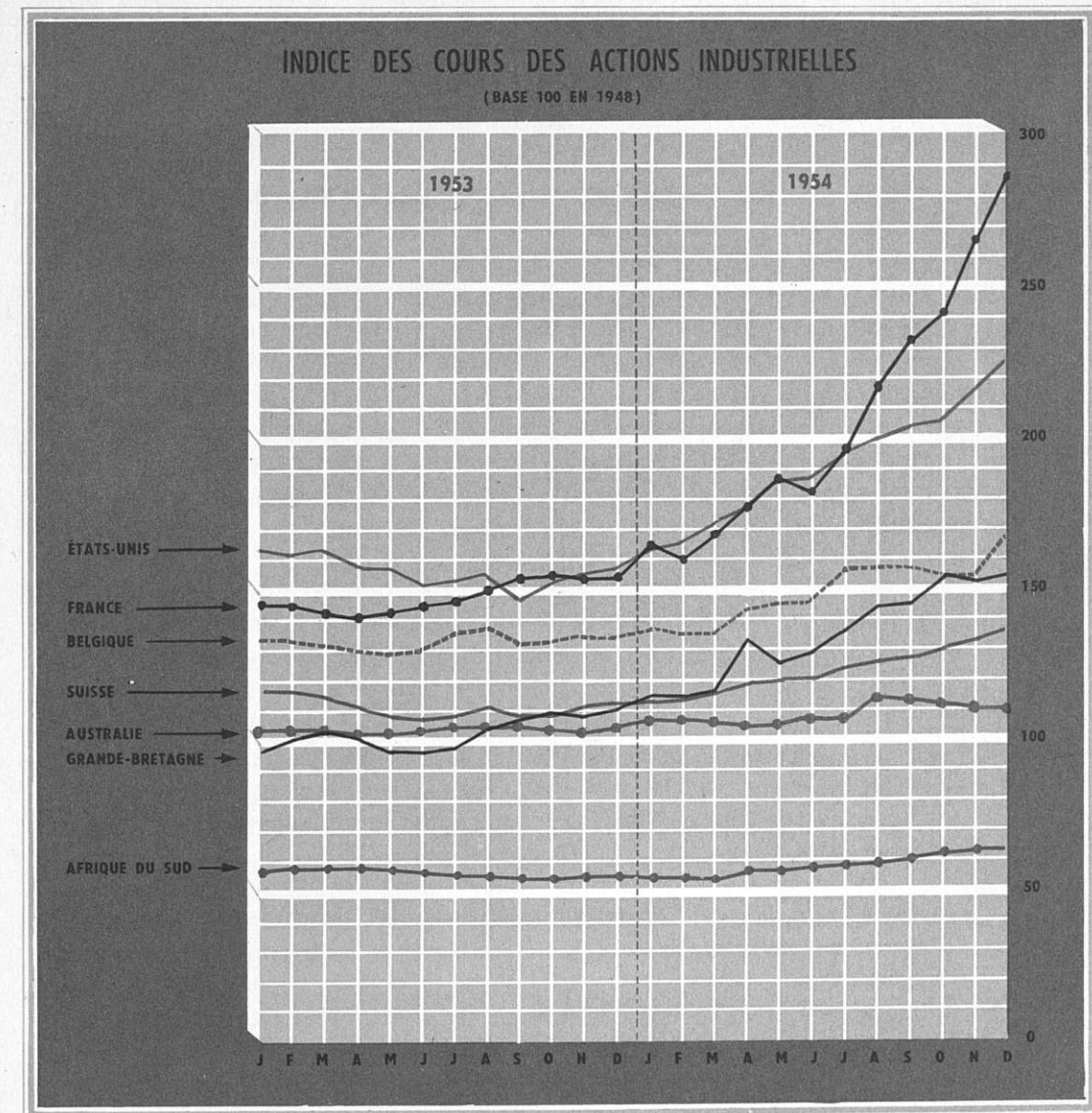
Au Moyen-Orient, l'année 1954 a été favorable pour le Liban où un programme de grands travaux a été élaboré. L'activité du port de BEYROUTH s'est accrue de 20% en tonnage. En Syrie, le trafic du port de LATTAKIÉ a marqué une augmentation de 70%, et les campagnes de coton et de céréales, auxquelles a très largement participé notre filiale, ont laissé dans l'ensemble des résultats satisfaisants.

La filiale égyptienne de la B.N.C.I. (Afrique), le CRÉDIT D'ORIENT, a, de son côté, sensiblement développé ses opérations, principalement dans le financement de la campagne de coton.

Le CRÉDIT FONCIER DE MADAGASCAR ET DE LA RÉUNION a, dans le courant du mois

d'Octobre dernier, pris la dénomination de BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) afin de mieux affirmer son affiliation avec notre établissement.

Cette modification de raison sociale se justifiait, en outre, par l'extension de son réseau d'exploitation, qui s'est traduite, dès le mois de Novembre, par l'ouverture d'une agence à DJIBOUTI, capitale de la Côte Française des Somalis. Ce siège a été aussitôt équipé pour traiter toutes opérations bancaires avec les pays avoisinants et plus particulièrement avec la Fédération Ethiopie-Erythrée.



Malgré une situation économique assez décevante, notre filiale continue à Madagascar et à La Réunion à occuper une place de premier plan. La balance commerciale de la Grande Ile est, en effet, demeurée très nettement déficitaire et il est malheureusement à craindre qu'il en soit encore ainsi pour quelques années. A La Réunion, grâce à l'effort d'équipement poursuivi depuis plusieurs années par les planteurs et les usiniers, la production sucrière a battu tous les records

avec le chiffre de 175.460 tonnes, et en obtenant, ce qui est le plus remarquable, un rendement de 11,20%, pourcentage qui n'avait jamais été atteint dans l'Ile Bourbon. La B.N.C.I. (Océan Indien) a largement participé au financement de cette production.

La BRITISH AND FRENCH BANK (for Commerce and Industry) Ltd. a continué à développer ses opérations, tant sur la place de LONDRES qu'en Nigeria où les deux sièges de LAGOS et KANO ont eu une activité satisfaisante.

Le BANCO DEL ATLANTICO à MEXICO et la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL à BALE ont poursuivi leur heureux développement.



Depuis le 1^{er} janvier 1946, date d'entrée en vigueur de la loi du 2 Décembre 1945 relative à la nationalisation de la BANQUE DE FRANCE et des grandes banques et à l'organisation du crédit, le capital de notre établissement — comme celui de nos trois confrères nationalisés — est resté tel qu'il était alors, de même, à peu de chose près, que le montant de nos réserves. Il en est résulté que le rapport existant entre nos fonds propres, tels qu'ils sont exprimés dans notre bilan, et le montant des ressources qui nous sont confiées, s'est profondément altéré, au point de perdre toute signification. Cette situation risquerait, s'il n'y était porté remède, d'affaiblir les positions que nous avons acquises à l'étranger et d'aller à l'encontre de la politique d'expansion que nous projetons d'y poursuivre et que commande la nécessité, pour notre pays, de développer son commerce extérieur.

Pour parvenir au résultat souhaité, une solution s'offre à nous, que nous pouvons mettre en œuvre de notre propre initiative, sous réserve de l'approbation de la Commission de Contrôle des Banques. Cette solution de type classique, utilisée fréquemment par les sociétés françaises, les banques en particulier, consiste à dégager, partiellement, des provisions antérieurement constituées et aujourd'hui libres en vue de leur incorporation dans nos fonds propres. Ces provisions existent, d'une part, dans nos postes d'Actif intitulés « Portefeuille Titres » et « Immeubles et Mobilier » où elles ont été logées au cours des dernières années, et dont la valeur au bilan a été maintenue à un chiffre constant en dépit d'importantes souscriptions et acquisitions; elles proviennent, d'autre part, du poste « Créiteurs divers ».

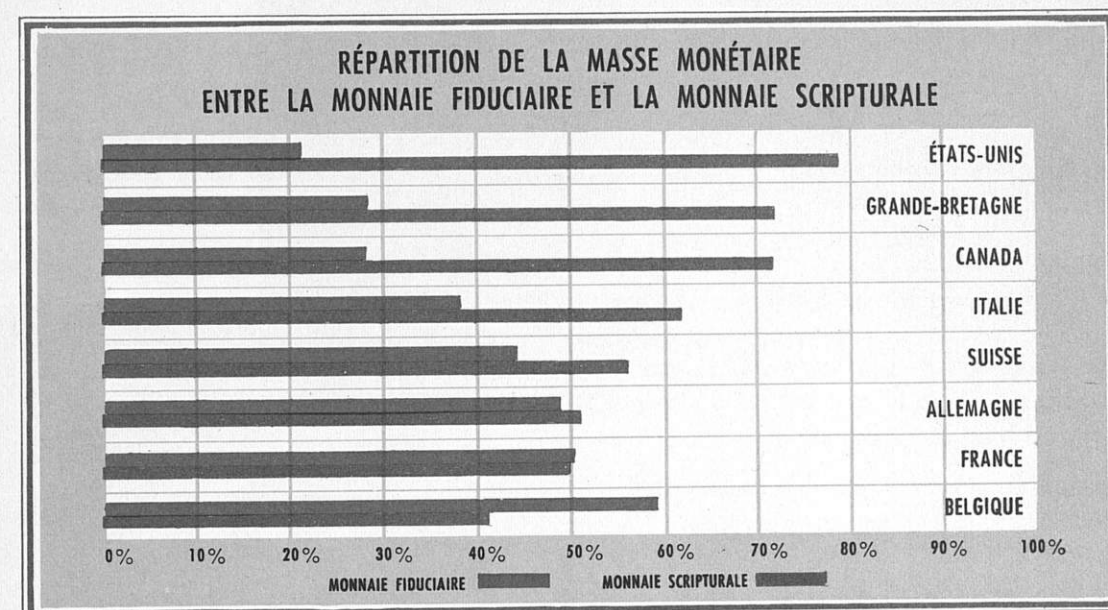
Les réserves dont nous pouvons disposer de la sorte nous permettent de proposer que notre fonds social soit porté à 4 milliards et l'ensemble de nos réserves à 800 millions. Par voie de conséquence, nos immobilisations, représentées par les postes précités du bilan, enregistreront une augmentation appréciable; elles resteront cependant très prudemment évaluées, qu'il s'agisse de nos participations financières, essentiellement composées de titres de nos filiales bancaires, ou de nos immeubles et mobilier dont le montant relativement élevé s'explique par le fait que les plus importantes de nos réalisations et acquisitions dans ce domaine datent de moins de dix ans.

Nous ne nous dissimulons pas que cet aménagement de nos fonds propres est modeste eu égard à la masse des ressources qui nous sont confiées; nous le considérons néanmoins comme un premier pas indispensable vers le but que nous nous proposons d'atteindre.



Le bilan que nous soumettons à votre approbation porte la trace des modifications apportées à certains postes en vue de la réalisation de l'opération exposée ci-dessus, laquelle a donné lieu à un accord de principe de la part de la Commission de Contrôle des Banques.

C'est ainsi qu'à l'Actif, le poste « Portefeuille Titres » s'inscrit à Fr. 1.500.000.000 contre Fr. 437.949.364, et le poste « Immeubles et Mobilier » se trouve porté à Fr. 1.200.000.000 contre Fr. 325.000.000.



Les provisions dégagées de ces deux postes et la partie disponible provenant de provisions logées au Passif dans le poste « Créiteurs divers » ont été transférées à un poste spécial de réserves pour former avec celles déjà existantes (Fr. 325.000.000) un ensemble de Fr. 4.266.782.177 qui se trouvera porté à Fr. 4.275.000.000 après dotation à la réserve légale d'une somme de Fr. 8.217.823, soit 5% des bénéfices de l'exercice 1954.

L'augmentation proposée de notre fonds social à Fr. 4.000.000.000 sera réalisée, après l'accord définitif de la Commission de Contrôle des Banques, par incorporation au capital actuel — Fr. 525.000.000 — d'une somme de Fr. 3.475.000.000 prélevée sur la réserve spéciale; le solde de cette réserve et les réserves antérieures augmentées de la dotation à la réserve légale représenteront un total de Fr. 800.000.000.

Le bilan se totalise à Fr. 359.412.435.699, contre Fr. 294.542.742.837, en augmentation de Fr. 64.869.692.862.

Pour une large part, cette hausse représente l'accroissement des dépôts de la clientèle figurant sous les rubriques « Comptes de chèques » et « Comptes courants » qui, de Fr. 223.238.401.454, passent à Fr. 261.990.960.006, soit un excédent de Fr. 38.752.558.552. De son côté, le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » enregistre, à Fr. 27.284.168.813, un accroissement relativement important de Fr. 10.793.254.932.

Les comptes « Banques et Correspondants » et « Créiteurs divers » progressent respectivement de Fr. 1.811.553.514 et de Fr. 6.201.074.968.

Ces ressources nouvelles ont leur contrepartie, à l'Actif, principalement dans le « Portefeuille effets » grossi de Fr. 45.861.675.185 et dans les « Comptes courants » et « Avances garanties » à concurrence de Fr. 11.792.339.893. Ce double accroissement souligne l'efficacité du concours que nous continuons à apporter à notre clientèle dans le cadre de la politique générale de distribution du crédit.



Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges se traduisent par un solde bénéficiaire de. Fr 199.424.169 contre Fr 163.764.021 l'an dernier.

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 928.282 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3% sur le prix de rachat des actions (Fr 1.254), soit Fr 37,62 par titre, porté à Fr. 37,777 pour arrondir à Fr 34 le montant net du coupon déduction faite de l'impôt, soit. Fr 35.067.710

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à. Fr 164.356.459 auquel s'ajoute le report antérieur de. Fr 47.857.623

Total Fr 212.214.082

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts :

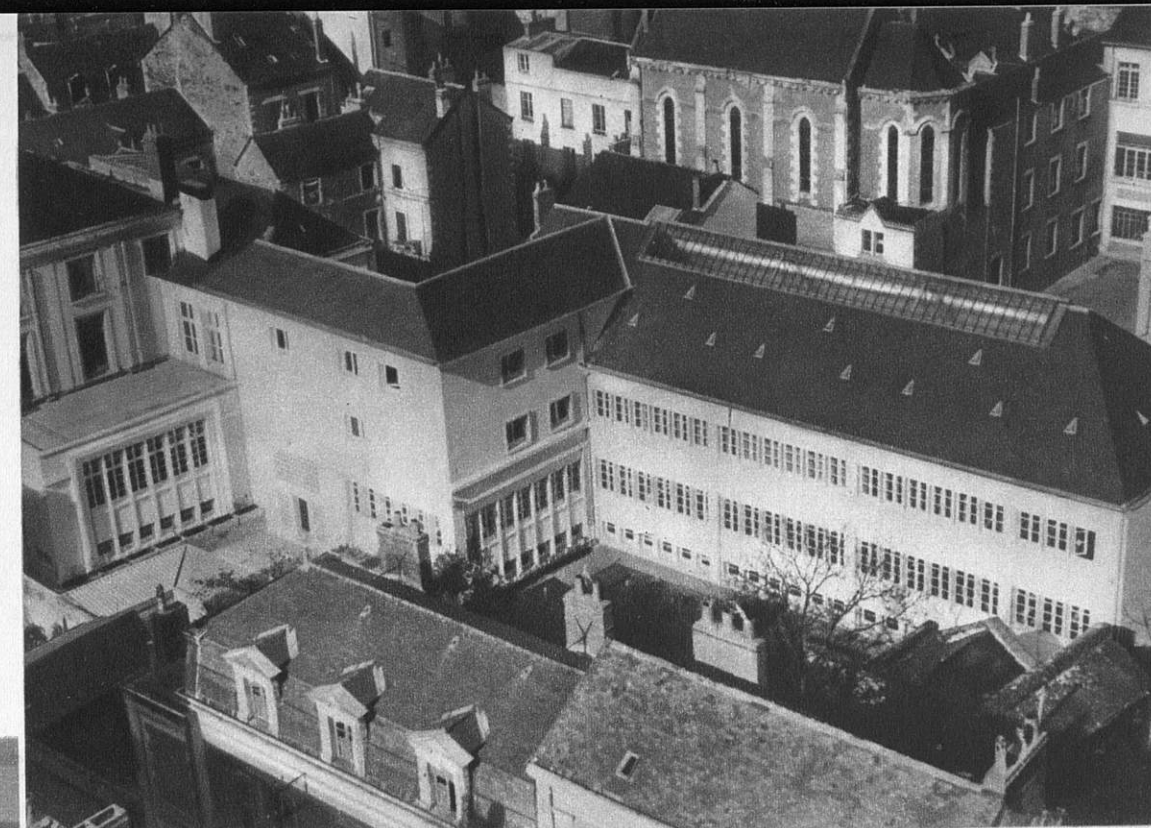
— Réserve légale :			
5% sur Fr 164.356.459	Fr	8.217.823	
— Intérêt complémentaire aux parts à raison de Fr			
62,223, soit net Fr 56 par part : $62,223 \times 928.282$	Fr	57.760.490	
— Attribution aux actions transférées à l'État d'un dividende brut de Fr 62,223 par action :			
$62,223 \times 1.050.000$	Fr	65.334.150	
— Tantièmes au Conseil d'Administration	Fr	3.000.000	Fr 134.312.463
le surplus, soit.	Fr	77.901.619	

étant reporté à nouveau.

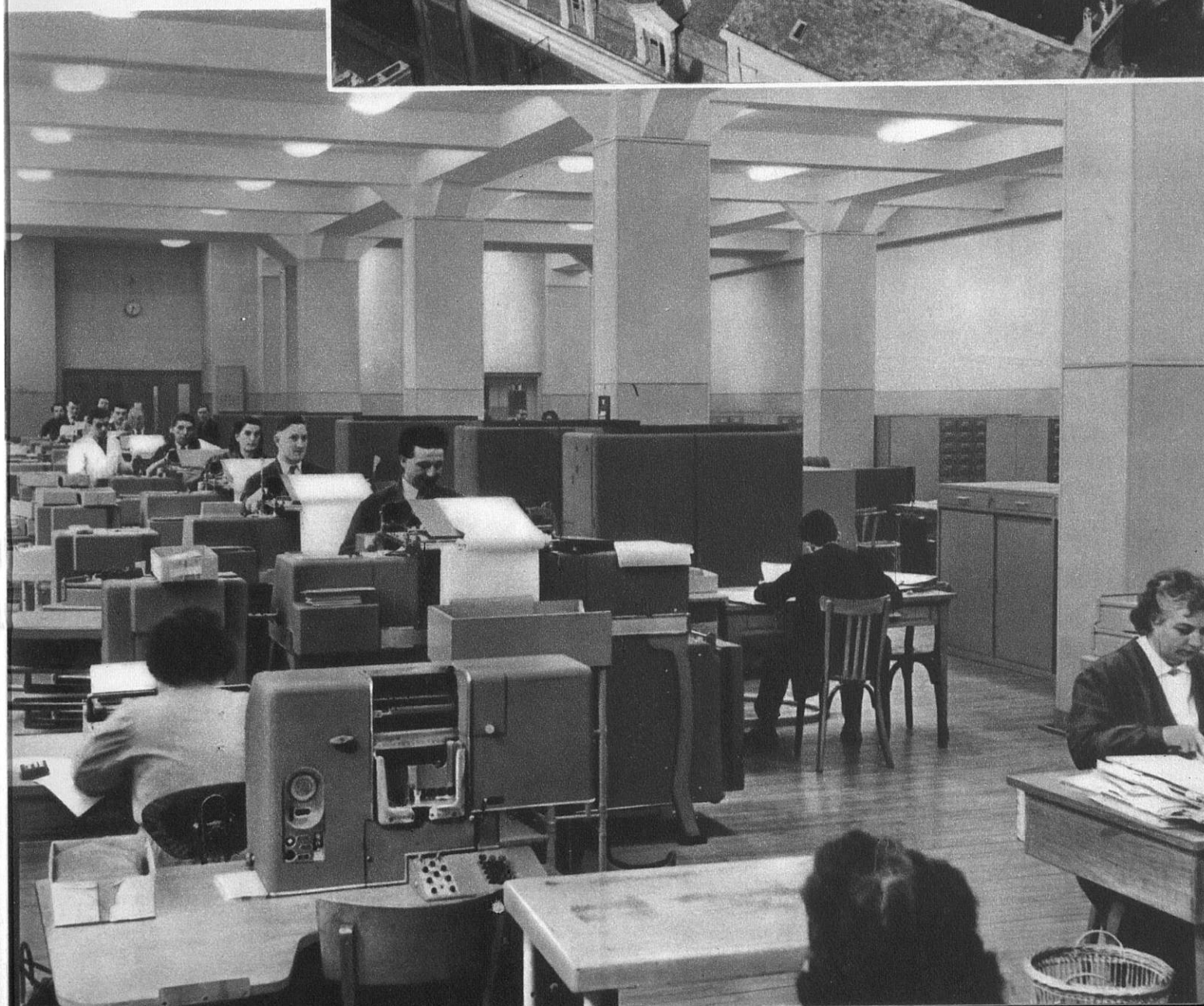
Si nos propositions sont acceptées, la somme de Fr. 90 net attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} Juillet prochain.



CENTRE
ADMINISTRATIF
D'ANGERS



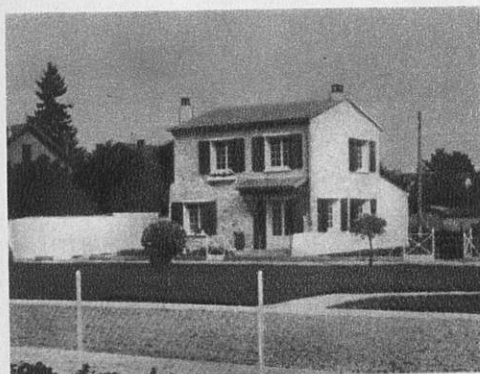
GROUPE DE
MACHINES COMPTABLES



LOGEMENTS
DU PERSONNEL



PERPIGNAN



BERGERAC



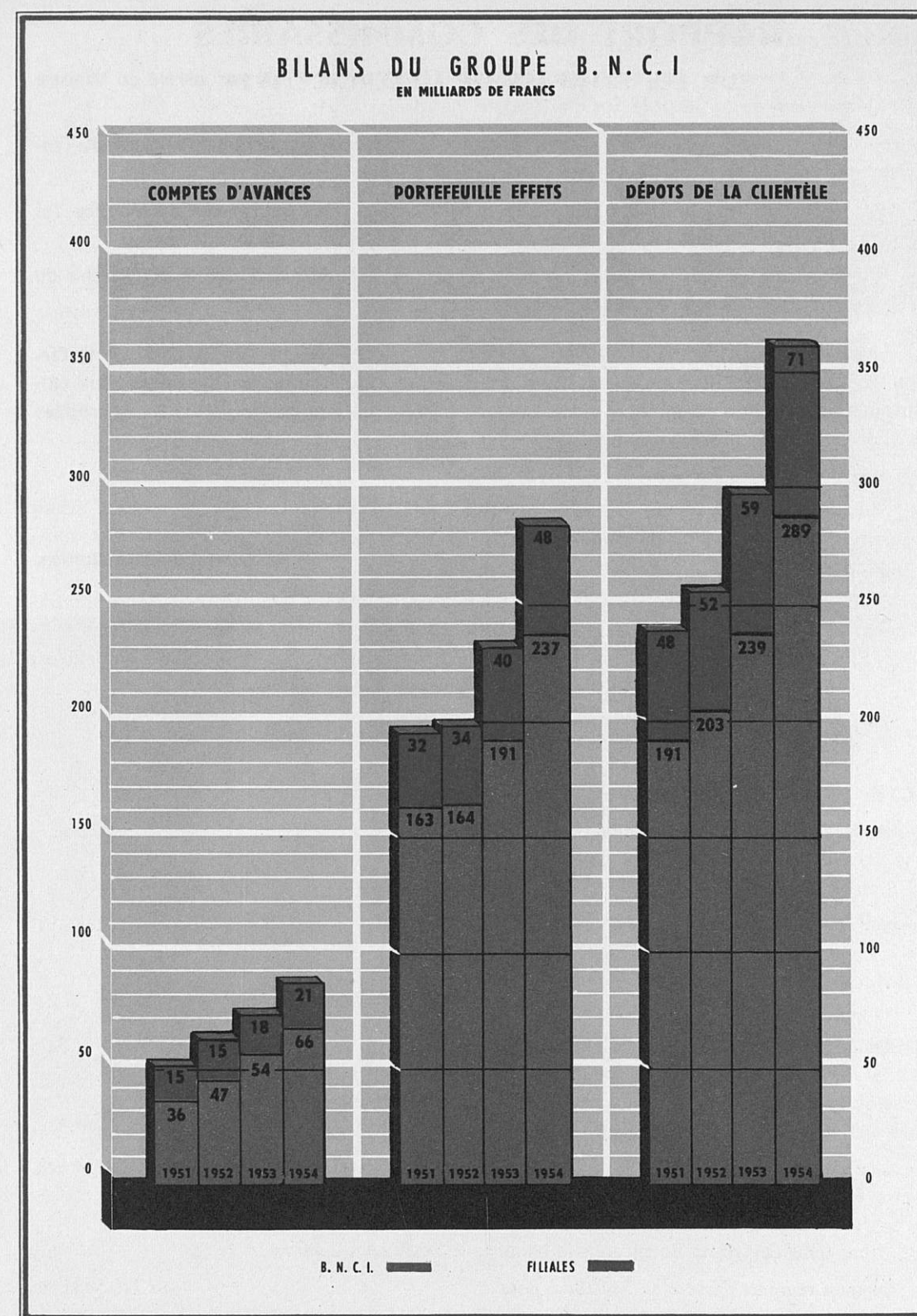
Venus à expiration, les mandats de quatre Administrateurs ont été renouvelés pour une période de quatre ans :

- celui de M. Georges CHARRERON, à compter du 1^{er} Janvier 1953, par arrêté du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale en date du 15 Mai 1954;
- celui de M. Julien RACAMOND, à compter du 1^{er} Janvier 1954, par arrêté du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale en date du 15 Mai 1954;
- celui de M. André CRAMOIS, à compter du 1^{er} Janvier 1955, par arrêté du Ministre des Finances, des Affaires Économiques et du Plan, en date du 29 Décembre 1954;
- celui de M. Pierre LECRUBLIER, à compter du 1^{er} Janvier 1955, par arrêté du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale en date du 4 Février 1955.

Le collège de nos Commissaires aux Comptes a été cruellement éprouvé, au cours de l'exercice 1954, par le décès subit de M. Jacques RICHET. Celui-ci exerçait ses fonctions dans notre établissement depuis le 15 Mars 1937. Sa compétence, sa rigueur, sa courtoisie étaient appréciées de tous. M. RICHET laisse parmi nous des regrets unanimes.

Le Conseil d'Administration.





RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1954

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1954, de la mission qui nous a été confiée par M. le Ministre des Finances suivant arrêté en date du 1^{er} Août 1952.

Comme les années précédentes, nous avons suivi les opérations d'inventaire au Siège Social en ce qui concerne plus particulièrement les valeurs de trésorerie ainsi que diverses encaisses.

Après l'arrêté des écritures, nous avons poursuivi nos vérifications à PARIS et dans divers Centres Administratifs de province.

Cet examen, les pointages et contrôles auxquels nous avons procédé nous ont permis de constater que le bilan et le compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation sont en exacte concordance avec les écritures sociales.

Nous avons également pris connaissance du rapport qui vous est présenté par le Conseil d'Administration et nous n'avons pas d'observation à formuler sur les renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Etabli dans la forme prescrite par votre Commission, ce bilan se totalise à Fr 359.412.435.699 contre Fr 294.542.742.837 fin 1953. Cette progression se manifeste sur la presque totalité des chapitres. Elle tient en particulier, en ce qui concerne le « Portefeuille Titres » et les « Immeubles et Mobilier », aux dispositions prises en vue de l'augmentation du capital social et des réserves.

Les différents postes de ce bilan s'analysent comme suit :

ACTIF

<i>Caisse, Trésors publics, Banques d'Emission</i>	Fr	9.696.895.627
sans changement notable sur le chiffre de l'an dernier qui était de 9.836 millions.		
<i>Banques et Correspondants</i>	Fr	25.208.268.865
L'accroissement de 344 millions affecte les comptes « Correspondants et Banquiers », tandis que les variations des soldes des filiales bancaires se compensent entre elles.		
<i>Portefeuille effets</i>	Fr	237.695.913.521
contre 191.834 millions. Le pourcentage d'augmentation qui, pour l'ensemble, est de 24 % par rapport à 1953, est particulièrement sensible sur les valeurs à court terme du Trésor.		
<i>Coupons</i>	Fr	1.022.633.628
contre 818 millions, soit en plus 204 millions. Cette différence porte surtout sur les coupons domiciliés pour lesquels les Sociétés versent des provisions qui figurent au Passif dans le chapitre « Créiteurs divers ».		
Les <i>Comptes courants</i> passent de 53.926 millions à...	Fr	62.210.588.094
De leur côté, les <i>Avances garanties</i> se totalisent à.....	Fr	3.921.655.082

contre 413 millions, par suite surtout du classement sous cette rubrique des avances sur documents et marchandises qui figuraient précédemment dans les « Comptes courants ».

Avec un total de 66.131 millions, ces deux postes représentent 25 % des comptes de dépôts à vue de la clientèle.

La plupart des postes classés sous la rubrique **Avances et Débiteurs divers**, en particulier les comptes affectés par le développement de l'activité boursière, sont en augmentation sur les soldes correspondants de 1953. Leur total passe ainsi de 4.551 millions à Fr 7.299.084.610

Comme précédemment, les créances douteuses et litigieuses sont classées sous cette rubrique. Les provisions dont elles sont assorties tiennent compte des risques prévisibles et ont ramené le solde aux chiffres jugés récupérables.

Débiteurs par acceptations

en augmentation de 2 milliards avec un total de Fr 8.043.263.371

ont leur contrepartie au Passif dans le compte « Acceptations à payer ».

L'augmentation du portefeuille **Titres**, qui passe de Fr 437.949.364 à Fr 1.500.000.000

provient pour partie des entrées nouvelles, notamment par souscription aux augmentations de capital de filiales bancaires, mais pour la plus grande part du dégagement de provisions précédemment constituées et qui ont été transférées au poste « Réserve Spéciale » du Passif.

Les **Comptes d'ordre et Divers** sont de Fr 1.614.132.901

contre 1.480 millions. Rentrent comme précédemment dans ce chapitre les dépenses sur travaux en cours d'exécution, les loyers d'avance accrus cette année à la suite d'accords passés avec une filiale immobilière, les cautionnements et dépôts de garantie, etc.

Nous avons indiqué dans nos précédents rapports que les investissements des dernières années avaient été provisionnés ou amortis à seule fin de maintenir les **Immeubles et Mobilier** à 325 millions. Après amortissement intégral des acquisitions et travaux de l'exercice, le dégagement d'une partie des provisions antérieures a porté la valeur comptable du poste à Fr 1.200.000.000

En contrepartie, le poste « Réserve Spéciale » du Passif a été doté de 875 millions.

PASSIF

De même que l'augmentation globale du bilan se retrouve à l'Actif surtout dans le « Portefeuille effets » et dans les « Comptes courants », de même se sont les dépôts de la clientèle qui traduisent l'essentiel de l'augmentation du passif.

Les **Comptes de chèques** passent en effet de 63.955 millions à Fr 81.133.810.833

et les **Comptes courants** de 159.282 millions à Fr 180.857.149.173

soit pour l'ensemble une augmentation de 38.753 millions.

Avec un montant total de Fr 19.176.810.314

le poste **Banques et Correspondants**, qui comprend également les comptes

de la Banque de France, ceux des Banques d'émission d'outre-mer, et des filiales bancaires, accuse un chiffre supérieur de 1.800 millions à celui de l'an dernier.

Les **Comptes exigibles après encaissement** sont de Fr 10.729.898.071

contre 10.031 millions.

Parmi les **Créditeurs divers**, qui passent de 15.764 millions à Fr 21.965.351.335

les comptes « Agents et courtiers », « Souscriptions » sont en augmentation. Par contre, un montant de Fr 2.004.731.541 a été prélevé sur les provisions et transféré à la « Réserve Spéciale ».

Les **Acceptations à payer** sont la contrepartie exacte des « Débiteurs par acceptations » qui figurent à l'Actif, soit Fr 8.043.263.371

Les **Bons et comptes à échéance fixe** marquent un nouvel accroissement de près de 11 milliards, passant de 16.490 millions à Fr 27.284.168.813

Les **Comptes d'ordre et Divers** sont de Fr 5.182.919.820

au lieu de 4.566 millions, par suite surtout de l'importance accrue du réescompte du Portefeuille.

Les **Réserves** ont été dotées de 25 millions par prélèvement sur les bénéfices de 1953, ce qui les porte à Fr 325.000.000

Par suite des transferts de provisions disponibles provenant des postes « Portefeuille Titres », « Immeubles et Mobilier » et « Créditeurs divers », la **Réserve Spéciale** s'élève à Fr 3.941.782.177

Le **Capital** est provisoirement inchangé à Fr 525.000.000

Les **Résultats** de l'exercice s'élèvent à Fr 199.424.169

en augmentation de 36 millions sur ceux de 1953. Ils s'entendent après déduction de toutes les charges, provisions et amortissements.

L'intérêt minimum prévu par la loi en faveur des parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 928.282 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1954, absorbera Fr 35.067.710

laissant un solde de Fr 164.356.459

Compte tenu du report à nouveau de 1953 Fr 47.857.623

le total disponible est de Fr 212.214.082

La répartition proposée par le Conseil d'Administration comprend la distribution d'un intérêt complémentaire porté à Fr 56 net par part bénéficiaire et d'un dividende brut de Fr 62,223 par action transférée à l'Etat.

Nous n'avons pas d'observation à présenter sur cette répartition; en conséquence, nous sommes d'avis que vous approuviez le bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1954 tels qu'ils vous sont soumis.

Paris, le 21 Avril 1955.

Les Commissaires
agréés par la Cour d'Appel de Paris
S. BIEUVILLE G. MARION.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1954 arrêtés au 31 Décembre 1954 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés, ces comptes comportant la création d'un nouveau poste de réserves intitulé « Réserve spéciale » s'élevant à Fr 3.941.782.177 ;

— Approuve d'autre part le virement de la totalité de la « Réserve spéciale » au poste général « Réserves » dont le montant se trouve ainsi porté à Fr 4.266.782.177, comprenant :

la Réserve légale pour Fr 43.296.452
et la Réserve extraordinaire pour Fr 4.223.485.725

— Fixe à Fr 100 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de Fr 65.334.150 ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de Fr 3.000.000 à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

RÉSOLUTION SPÉCIALE

CONCERNANT LES MODALITÉS D'AUGMENTATION DU CAPITAL ET LA MODIFICATION DES STATUTS

Conformément aux propositions que lui a soumises le Conseil d'Administration de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à la suite de l'approbation de principe donnée le 28 Mars 1955, la Commission de Contrôle des Banques décide l'augmentation du capital de ladite Banque de Fr 525 millions, son montant actuel, à Fr 4 milliards, au moyen de l'incorporation directe au capital de la somme de Fr 3.475.000.000 prélevée sur la Réserve extraordinaire.

Après ce prélèvement, le poste Réserve extraordinaire se trouve réduit à Fr 748.485.725, et le poste général « Réserves » comprenant également la Réserve légale pour Fr 51.514.275 figure pour un montant de Fr 800.000.000.

L'augmentation de capital de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sera réalisée par l'élévation de Fr 500 à Fr 3.809,523 de la valeur nominale des 1.050.000 actions actuellement existantes qui seront ensuite regroupées en 400.000 actions de Fr 10.000.

Comme conséquence de ces décisions, la premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Le capital est fixé à Fr 4.000.000.000 ; il est représenté par 400.000 actions de Fr 10.000 nominal, qui sont la propriété de l'Etat, en vertu de la loi du 2 Décembre 1945. »

Le reste de l'article sans changement.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1954

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission. F.	9.696.895.627	Comptes de chèques. F.	81.133.810.833
Banques et Correspondants.... F.	25.208.268.865	Comptes courants..... F.	180.857.149.173
Portefeuille effets. F.	237.695.913.521	Banques et Correspondants.... F.	19.176.810.314
Coupons F.	1.022.633.628	Comptes exigibles après encaissement. F.	10.729.898.071
Comptes courants..... F.	62.210.588.094	Créditeurs divers. F.	21.965.351.335
Avances garanties. F.	3.921.655.082	Acceptations à payer F.	8.043.263.371
Avances et débiteurs divers. ... F.	7.299.084.610	Bons et comptes à échéance fixe. F.	27.284.168.813
Débiteurs par acceptations. ... F.	8.043.263.371	Comptes d'ordre et Divers F.	5.182.919.820
Titres. F.	1.500.000.000	Réserves F.	325.000.000
Comptes d'ordre et Divers F.	1.614.132.901	Réserve spéciale F.	3.941.782.177
Immeubles et Mobilier F.	1.200.000.000	Capital..... F.	525.000.000
		Résultats F.	199.424.169
		Report à nouveau. F.	47.857.623
TOTAL F.	359.412.435.699	TOTAL F.	359.412.435.699

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1954

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission. F.	9.696.895.627	Comptes de chèques. F.	81.133.810.833
Banques et Correspondants.... F.	25.208.268.865	Comptes courants..... F.	180.857.149.173
Portefeuille effets. F.	237.695.913.521	Banques et Correspondants.... F.	19.176.810.314
Coupons F.	1.022.633.628	Comptes exigibles après encaissement. F.	10.729.898.071
Comptes courants..... F.	62.210.588.094	Créditeurs divers. F.	22.126.513.685
Avances garanties. F.	3.921.655.082	Acceptations à payer F.	8.043.263.371
Avances et débiteurs divers. ... F.	7.299.084.610	Bons et comptes à échéance fixe. F.	27.284.168.813
Débiteurs par acceptations F.	8.043.263.371	Comptes d'ordre et Divers F.	5.182.919.820
Titres. F.	1.500.000.000	Réserves F.	4.275.000.000
Comptes d'ordre et Divers F.	1.614.132.901	Capital..... F.	525.000.000
Immeubles et Mobilier F.	1.200.000.000	Report à nouveau. F.	77.901.619
TOTAL F.	359.412.435.699	TOTAL F.	359.412.435.699

Capital élevé à F. 4.000.000.000 par incorporation de réserves et Réserves fixées à F. 800.000.000 en Juin 1955, conformément à la décision de la Commission de Contrôle des Banques.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1954

HORS-BILAN		DÉBIT		CRÉDIT		HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals F.	73.176.281.545	Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires F.	35.067.710	Report antérieur. F.	47.857.623	Engagements par cautions et avals F.	73.176.281.545
Effets escomptés circulant sous notre endos..... F.	104.869.233.431	Solde disponible F.	212.214.082	Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges F.	199.424.169	Effets escomptés circulant sous notre endos..... F.	104.869.233.431
Ouvertures de crédits confirmés... F.	7.545.501.987	Réserve légale. F.	8.217.823			Ouvertures de crédits confirmés... F.	7.545.501.987
		Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires..... F.	57.760.490				
		Attribution aux actions transférées à l'État. F.	65.334.150				
		Tantièmes au Conseil d'Administration. F.	3.000.000				
		Report à nouveau F.	77.901.619				
			F. 212.214.082				
		TOTAL F.	247.281.792	TOTAL F.	247.281.792		

